



**Conseil économique
et Social**

Distr.
GENERALE

TRANS/WP.15/171
26 août 2002

Original: FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITE DES TRANSPORTS INTERIEURS

Groupe de travail des transports

de marchandises dangereuses

(Soixante-treizième session,
Genève, 4-8 novembre 2002)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SOIXANTE-TREIZIÈME SESSION¹

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 4 novembre 2002, à 10 heures

IMPORTANT

Compte tenu des nouvelles mesures de sûreté concernant l'accès au Palais des Nations, les délégations sont priées d'informer le secrétariat (Division des transports de la CEE) de leur composition exacte. L'accès au Palais des Nations sera réservé aux porteurs d'une carte d'identité qui sera délivrée par la Section de la Sécurité et de la Sûreté à la Villa Les Feuillantines, 13 Avenue de la Paix (voir plan en dernière page).

Chaque participant annoncé sur la liste des membres de la délégation est prié de remplir à l'avance le formulaire d'enregistrement figurant à l'avant-dernière page et de le transmettre par fax (41 22 917 00 39) ou par courrier électronique (mireille.chavet@unece.org) au plus tard une semaine avant l'ouverture de la session.

¹ Par souci d'économie, les documents expédiés par courrier ne seront pas disponibles en salle. Les représentants sont priés de se rendre à la réunion munis de leur exemplaire des documents.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. **I** tat de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et questions connexes
 - a) État de l'Accord
 - b) Protocole d'amendement de 1993
 - c) Accords particuliers
 - d) Notifications en application du Chapitre 1.9 de l'ADR restructuré
 - e) Interprétation
3. Propositions d'amendement aux annexes A et B de l'ADR
 - a) Propositions diverses
TRANS/WP.15/2002/20
TRANS/WP.15/2002/22
TRANS/WP.15/2002/25
TRANS/WP.15/2002/26
 - b) Construction et agrément des véhicules
TRANS/WP.15/2002/15
TRANS/WP.15/2002/24
TRANS/WP.15/2002/27
TRANS/WP.15/2002/13
TRANS/WP.15/170, annexe 2
TRANS/WP.15/2002/18
4. Sécurité dans les tunnels routiers
ECE/TRANS/139, annexe 1,
TRANS/AC.7/9, Corr.1
et -/Add.1
TRANS/WP.15/2002/21
TRANS/WP.15/2002/23
5. Sûreté du transport des marchandises dangereuses
TRANS/WP.15/2002/17
ECE/TRANS/139
6. Programme de travail (soixante-quatorzième session)
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport

NOTES EXPLICATIVES

L'emploi du temps provisoire pour la session plénière est le suivant :

Lundi 4 novembre 2002 : Points 1, 2, 3 a)

Mardi 5 novembre 2002 : Point 3 b)

Mercredi 6 novembre 2002 : Point 3 b), 4

Jeudi 7 novembre 2002 : Points 5 à 7

Vendredi 8 novembre 2002 : Point 8

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

2. État de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et questions connexes

a) État de l'Accord

L'ADR compte trente-huit Parties contractantes dont trente-sept États membres de la CEE et le Maroc. La liste des autorités compétentes avec leurs coordonnées peut être consultée sur le site web de la division des transports (<http://www.unece.org/trans/danger/publi/adr/comp.htm>)

b) Protocole d'amendement de 1993

L'entrée en vigueur du Protocole portant amendement des articles 1 (a), 14 (1) et 14 (3)(b) de l'ADR, adopté à Genève le 28 octobre 1993 (Notification dépositaire C.N.448.1993-TREATIES-2) nécessite le dépôt d'instruments de ratification, acceptation, approbation ou adhésion, selon le cas, de tous les États Parties contractantes à l'ADR. À ce jour, il y a 25 États contractants au Protocole mais les treize États mentionnés ci-dessous n'ont toujours pas déposé les instruments en question :

Allemagne, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Grèce, Kazakhstan, Maroc, ex-République yougoslave de Macédoine, République de Moldova, Ukraine et Yougoslavie.

c) Accords particuliers

Les informations relatives aux accords multilatéraux (texte et liste des États contractants) sont disponibles sur le site web de la division des transports (<http://www.unece.org/trans/danger/danger.htm>).

d) Notifications en application du chapitre 1.9 de l'ADR restructuré

Les notifications communiquées par les Parties contractantes à l'ADR peuvent être consultées sur le site web de la division des transports (www.unece.org/trans/danger/danger.htm).

Le secrétariat préparera un document informel contenant la liste récapitulative des titres de notifications transmises.

3. Propositions d'amendements aux annexes A et B de l'ADR

a) Propositions diverses

TRANS/WP.15/2002/20 (Liechtenstein) Formation de l'équipage du véhicule

	TRANS/WP.15/2002/22 (FIATA)	Transport du No ONU 0336 Artifices de divertissement
	TRANS/WP.15/2002/25 (Allemagne)	Panneaux orange (5.3.2)
	TRANS/WP.15/2002/26 (Allemagne)	Exemptions relatives aux quantités transportées par unité de transport
b)	Construction et agrément des véhicules	
	TRANS/WP.15/2002/15 (France)	Epaisseur des citernes construites à double paroi avec vide d'air
	TRANS/WP.15/2002/24 (Allemagne)	Canalisations électriques (9.2.2.6.1)
	TRANS/WP.15/2002/27 (France)	Chauffage à combustion (Chapitre 9.2)
	TRANS/WP.15/2002/13 (Norvège) TRANS/WP.15/170, annexe 2	Véhicules EX
	TRANS/WP.15/2002/18 (Italie)	Révision de la Partie 9

4. Sécurité dans les tunnels routiers

Dans sa résolution No. 249 du 21 février 2002, le Comité des transports intérieurs a demandé à ses organes subsidiaires concernés, notamment le Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses, d'examiner rapidement les recommandations formulées par le Groupe pluridisciplinaire spécial d'experts de la sécurité dans les tunnels (routiers) (AC.7) relevant de leur champ de compétence dans les instruments juridiques existants en leur donnant leur formulation la plus appropriée (voir ECE/TRANS/139, annexe 1). Les recommandations en question figurent dans les documents TRANS/AC.7/9, TRANS/AC.7/9/Corr.1 et TRANS/AC.7/9/Add.1.

Les documents suivants relatifs aux recommandations en question ont été présentés :

TRANS/WP.15/2002/21 (Autriche)	Système de groupage des risques
TRANS/WP.15/2002/23 (Espagne)	Recommandations pour la sécurité dans les tunnels routiers

Le Groupe de travail notera que le Comité des transports intérieurs a également établi un nouveau Groupe pluridisciplinaire spécial d'experts de la sécurité dans les tunnels ferroviaires (AC.9) qui s'est réuni les 27 et 28 juin 2002 (voir TRANS/AC.9/2).

5. Sûreté du transport des marchandises dangereuses

Le Comité des transports intérieurs a demandé à tous ses organes subsidiaires de déterminer, dans leurs domaines respectifs, quelle différenciation établir entre les concepts de sûreté et de sécurité et quelles seraient les questions concrètes à aborder en la matière (ECE/TRANS/139, para.19). Une première discussion a eu lieu à la session précédente sur la base d'un document préparé par le Président (voir TRANS/WP.15/2002/17 et TRANS/WP.15/170, paras. 71 à 76).

Le Président avait invité les délégations à réfléchir et à présenter des propositions et des initiatives pour la présente session, mais aucun nouveau document n'a été soumis.

6. Programme de travail pour la soixante-quatorzième session

Le secrétariat présentera des propositions sur la question en cours de session.

7. Questions diverses

8. Adoption du rapport

Conformément à l'usage, le Groupe de travail adoptera le rapport sur sa soixante-treizième session, sur la base d'un projet établi par le secrétariat.



OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT

Date:

Titre de la réunion

Délégation/Participant de (pays, organisation ou agence)

Participant: Nom M. Mme Melle

Prénom

Catégorie de participation

Chef de la délégation Observateur (organisation)
Membre de la délégation ONG
Observateur (pays) Autre

.....
.....

Participation du / au

du au ...

Dans quelle langue préférez-vous recevoir les documents

Anglais

Français

Russe

Occupation officielle:

No de passeport :

Valable jusqu'au :

No de téléphone officiel :

No de télécopieur (Fax) :

Adresse E-mail :

Adresse officielle permanente :

Adresse à Genève :

Accompagné par son conjoint Oui

Non

Nom du conjoint

Prénom

A remplir lors de la délivrance de la carte d'identité

Signature du participant :

Signature du conjoint :

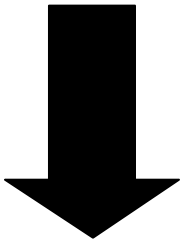
Date :

Réservé au Service de sécurité

No de la carte délivrée:

Initiales du fonctionnaire:

Security Identification Section
Open 0800 – 1700 non stop



Villa
Les Feuillantines



DOOR 1
SAFI

Security ID
Section Entry

Entry for
authorized
persons only
on foot

DOOR 11
Security
SALLES
4 TO 12
IV TO XII

DOOR 2
MEDICAL
SERVICE
SALLE
C3 & A-R

DOOR 6
NAVILLE
POSTE
BANK
SALLES
1 TO 3
H3 & F3

ENTRY/EXIT CARS
AND PEDESTRIANS

SALLE DES
ASSEMBLEES
& Salle 16
DOOR 13 OR 15

VILLA
LE BOCAGE

DOOR 40
SALLES
17 TO 27
XVII
TO
XXVII

LA PELOUSE

DOOR 20
BIBLIOTHEQUE
LIBRARY

